

À une séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 4 décembre 2017 à 20 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers, Brian Drummond, Greg Graham, Phillip Holmes, Archie Greer, Debbie Kilgour et Colette O'Malley.

**(17-12-137)** Il est proposé par le Conseiller Drummond que les minutes de la réunion du 13 novembre soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(17-12-138)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(17-12-139)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'accepter la soumission de Petro Pontiac comme fournisseur en carburant (diesel clair, essence et mazout) pour l'année 2018. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(17-12-140) Plan de lotissement**

**Attendu que** le secteur de Norway Bay est très peuplé ;

**Attendu que** le lotissement bénéficierait les propriétaires adjacents ayant de plus petits lots d'augmenter leurs propriétés;

**Attendu que** les deux acheteurs intéressés ont signé une promesse d'achat;

**Attendu qu'** il augmenterait les espaces libres dans le secteur;

**Attendu qu'** il ne serait pas utilisé pour la construction d'une résidence;

**En conséquence** le Conseiller Holmes propose que nous autorisons le plan de lotissement préparé par Mathieu Fortin, arpenteur-géomètre du Québec, Minute n ° 1599, datée du 17 octobre 2017 pour la partie du lot 10-74, rang 1. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(17-12-141)** le Conseiller Holmes propose d'émettre une infraction au propriétaire du lot 10-4, rang 1 et à l'entrepreneur pour avoir complété des travaux de construction sans permis. Avant d'exiger la démolition de la construction non autorisée, le propriétaire est tenu de fournir un certificat de localisation et tous les documents pertinents appropriés à la demande de permis de construction. Suite à l'analyse des documents, une décision sera prise en ce qui concerne la construction non autorisée. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(17-12-142)**

**Règlement pour clôture**

**Attendu que**

lorsqu'une propriété est située à l'intersection de deux chemins municipaux (lot de coin), ce lot est considéré ayant deux marges avant;

**Attendu que**

le règlement #264, Article 4.7.5 – Hauteur des clôtures stipule que la hauteur maximale des clôtures en marge avant est de 1,2 mètres;

**Attendu qu'**

une clôture de 2 mètres à l'intérieur d'une marge avant ne répond pas à l'intention de l'aspect esthétique recherché au Plan d'Urbanisme de la Municipalité et n'est pas autorisé;

**En conséquence**

il est proposé par le Conseiller Brian Drummond que nous appuyons l'interprétation de nos règlements municipaux émise par notre Inspecteur en Bâtiment sur la reconnaissance d'une marge avant.

la Conseillère O'Malley donne l'avis de motion visant à l'adoption d'un règlement concernant le taux général de la taxe foncière, les tarifs du service et le taux d'intérêt annuel. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(17-12-143)**

il est proposé par le Conseiller Greer de louer un terminal pour un essai d'un an afin d'accepter paiements de nos citoyens par cartes de crédit Visa, Mastercard et débit. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la Municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

---

Christina Peck, Directrice Générale

**(17-12-144)**

Il est proposé par le Conseiller Greer que les factures totalisant 182 424.46 \$ soient payées pour le mois de novembre. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(17-12-145)**

Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois d'octobre. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(17-12-146)**

Il est proposé par la Conseillère O'Malley de lever la séance.

---

Maire, Brent Orr

---

Directrice générale, Christina Peck